



DATES À RETENIR

Conseil d'établissement

La prochaine séance au conseil d'établissement aura lieu le **lundi 14 septembre 2020 à 19 h** via TEAMS

Journée pédagogique

Le **vendredi 25 septembre** sera une journée pédagogique. Le service de garde sera ouvert pour les enfants qui se seront inscrits.



RENTRÉE SCOLAIRE

Nous profitons de ce premier « Mémo aux parents » pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos enfants, une excellente année scolaire !

Le Mémo aux parents contient des éléments d'information importants sur la vie de l'école. Afin que tous les parents de l'école puissent le lire et s'y référer au besoin, il sera déposé sur le site Web de l'école tous les mois à l'adresse suivante : <http://delapasserelle.csp.qc.ca/>

Le site Web, quant à lui, contient divers documents. Que ce soit le guide aux parents, le code de vie ou encore le projet éducatif, ces documents sauront vous guider sur le fonctionnement de l'école.

STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE

En tout temps, les aires de stationnement sont réservées au personnel de l'école. Notez que le débarcadère est un sens unique (*entrée sur Saint-Jacques; sortie sur la rue Benett*) et est **exclusivement réservé aux autobus scolaires et aux véhicules d'urgence**.

*******Attention de ne pas stationner dans la piste cyclable ni dans les stationnements réservés aux établissements voisins (Unibroue, SÉBIQ, etc.)

HORAIRE

Classes régulières

9 h 20 à 11 h 42
13 h à 15 h 20

Classes spécialisées

8 h 50 à 11 h 32
13 h à 15 h

Service de garde

6 h 45 à 9 h 20
15 h 20 à 18 h

Pour signaler une absence :
(450) 461-5903, poste 5

AUTOBUS SCOLAIRE

Pour des élèves d'âge préscolaire, il est très important d'**être présent au coin déterminé à l'arrivée de l'autobus en fin de journée**. Si vous ne pouvez y être et que vous assignez cette responsabilité à une autre personne, vous devez obligatoirement la présenter, au préalable, au chauffeur d'autobus afin d'assurer la sécurité des enfants. Des frais seront chargés aux parents si le chauffeur doit allonger son itinéraire et revenir à l'école avec l'enfant dont le parent n'est pas présent au coin (*frais du service de garde de l'école*). Le service de transport pourrait même être interrompu si le chauffeur doit revenir à l'école plus de deux fois. Veuillez noter qu'il est possible que l'autobus n'arrive pas exactement à la même heure, surtout en début d'année, compte tenu de l'habitude des conducteurs (*prendre les présences, instaurer les règles dans l'autobus, etc.*) et de celles des enfants.

ABSENCE D'UN ÉLÈVE - RAPPEL

Avant **9 h 15**, le parent doit signaler l'absence de son enfant ainsi que le motif au secrétariat de l'école **seulement** en signalant le **(450) 461-5903, poste 5** OU par courriel à passerelle@csp.qc.ca. Si vous désirez joindre l'enseignante de votre enfant à cet échange de courriel pour également l'en informer, c'est parfait!

FONCTIONNEMENT POUR LES ÉLÈVES AYANT LE STATUT « MARCHEUR »

Si l'élève est transporté par le parent en AM ou en PM ou si le parent vient chercher son enfant sur l'heure du dîner, voici l'horaire à respecter pour venir le reconduire et le chercher :

- **Arrivée le matin** : Le parent et l'enfant doivent attendre de l'autre côté de la clôture (à l'extérieur) et attendre 9 h 20 (2^e cloche) pour venir le reconduire dans le vestibule de la porte I – entrée principale;
- **Le dîner à 11 h 42** : Le parent entre dans l'école et attend son enfant dans l'entrée principale. L'enseignant(e) viendra le reconduire;
- **Retour du dîner** : Le parent et l'enfant doivent attendre de l'autre côté de la clôture (à l'extérieur) et attendre 13 h (2^e cloche) pour venir le reconduire dans le vestibule de la porte I – entrée principale;
- **Fin des classes** : Le parent entre dans l'école et attend son enfant dans l'entrée principale. L'enseignant(e) viendra le reconduire.

DÉCLARATION DE PRÉSENCE DU 30 SEPTEMBRE

Afin de fournir au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) un portrait juste de la clientèle présente au 30 septembre et de recevoir le financement correspondant au nombre d'élèves, nous vous demandons de vous assurer que votre enfant soit présent le **mercredi 30 septembre**. Si votre enfant doit s'absenter, il est important d'en informer le secrétariat, comme pour chaque absence. Nous vous enverrons une attestation à signer confirmant que votre enfant est bien inscrit à notre école pour l'année 2020-2021.

NOMINATION DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Voici vos représentants élus lors de l'Assemblée générale des parents du 26 août dernier :

- Nathalie Brosseau – également représentante au Comité de parents
- Dominique Demers – 2^e année à son mandat
- Nancy Richard
- Nerlie Rivière

Nous tenons à remercier les personnes qui se sont présentés à l'Assemblée générale des parents, ce qui nous a permis de combler les 3 places pour les membres-parents. Nous avons aussi nommé Madame Alexandra Candet comme parent substitut. Elle pourra ainsi remplacer un des parents-membres en cas d'absence. Les procès-verbaux des rencontres durant l'année seront déposés sur le site Web de l'école.

Rappel : La première séance au Conseil d'établissement aura lieu le lundi 14 septembre 2020, via TEAMS

SERVICE DE GARDE

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Lors des journées pédagogiques, les élèves inscrits au service de garde de façon régulière ou de façon sporadique ont droit de participer aux activités prévues lors de celles-ci. Comme vous vous en doutez, il n'y aura pas de sorties à l'extérieur cette année, étant donné la situation actuelle de la Covid-19. Par contre, sachez que notre équipe d'éducatrices en service de garde est très dynamique et qu'elles sont très expérimentées sur l'animation des journées pédagogiques maison. Vos tout-petits ne s'ennuieront pas. C'est garanti!

Pour la journée pédagogique du **25 septembre** prochain, Madame Nathalie Lefebvre vous acheminera par courriel, le **mercredi 9 septembre**, toutes les informations nécessaires (thème, coût, etc.) pour inscrire votre enfant à cette journée pédagogique. Vous aurez jusqu'au **lundi 14 septembre** pour lui indiquer si votre enfant y participera ou pas.

HOP-HOP

Voici le lien à nouveau pour l'application HopHop : <http://www.hophop.ca>

AUSSI,

- ❖ N'oubliez pas de toujours vous présenter à l'accueil du service de garde **porte 1** jusqu'à 17 h 30 (porte 6, après 17 h 30) lorsque vous venez chercher votre enfant en fin de journée, et ce, **même si** votre enfant est dans la cour d'école.
- ❖ Merci de bien identifier la boîte à lunch ainsi que les contenants (plats et couvercles) qui la constituent. Il est

RAPPEL – COVID-19 – PRÉSENCE LIMITÉE DES VISITEURS + REGISTRE DE PRÉSENCES

Nous désirons vous rappeler qu'en raison de la pandémie, la présence des parents et des visiteurs doit être limitée à notre école.

Toute personne qui se présente à l'école doit emprunter le passage « zone parent » (*entrée principale et trottoir menant à l'entrée du secrétariat de l'école – porte 1*), doit porter un couvre-visage, doit utiliser l'assainissant à mains et s'**identifier au secrétariat**. On vous remettra une « passe-passerelle » pour circuler dans l'école, s'il y a lieu. Le registre de présences devra être rempli pour toutes les personnes qui auront reçu l'autorisation de circuler.

Il en va de la sécurité de tous nos élèves et du respect des normes émises par la Santé publique en lien avec la situation actuelle du Covid-19.

À noter : Le secrétariat est fermé de 11 h 55 à 12 h 55. Durant ces heures, vous devez passer par la porte du service de garde, soit la porte **6**.

PROCÉDURE TEAMS

Nous vous rappelons que la procédure [TEAMS pour les parents](mailto:passerelle@csp.qc.ca) est disponible sur notre site Web de l'école au passerelle@csp.qc.ca

TEAMS POUR LES
PARENTS

Guide d'accompagnement au démarrage de TEAMS

Si questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante de votre enfant par courriel.

PUIS-JE PRENDRE DES PHOTOS À L'ÉCOLE ?

Au cours de l'année, quelques sorties ou activités sociales seront prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre vous possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Le personnel de l'école sera donc particulièrement vigilant sur cette question lors des activités scolaires. Il est possible qu'il soit demandé aux élèves ainsi qu'aux parents bénévoles présents de ne prendre aucune photo, si les circonstances le justifient.

École de la Passerelle

60, rue Saint-Jacques
Chambly (Québec) J3L 3M1
(450) 461-5903
(450) 658-4770
passerelle@csp.qc.ca

Direction

Isabelle Gravel
Directrice

Site Web :

<http://delapasserelle.csp.qc.ca/>

SEPTEMBRE 2020

dimanche	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

- 7 septembre Jour férié – fête du Travail
- 14 septembre Conseil d'établissement
- 25 septembre Journée pédagogique
- 30 septembre Déclaration de présence du 30 septembre



A VENIR... EN OCTOBRE

PHOTOS SCOLAIRES

La prise des photos scolaires aura lieu les **6, 7 et 8 octobre**, en matinée.

Nous travaillerons à nouveau avec les photographes expérimentés de la compagnie « **Photos repensées** ». Les enfants sont pris en photo dans leur local de classe et les poses sont très créatives. À noter que pour cette année, la photo de groupe de votre enfant sera en fait une mosaïque qui sera composée des photos individuelles de chaque élève du groupe.

L'horaire de la prise des photos par groupe-repère vous sera acheminé sous peu.